



Essaim d'abeilles logement communal

Par **Elea79**, le **22/05/2014 à 21:30**

Bonsoir, en location depuis peu dans un logement communal, je viens de découvrir un essaim d'abeilles dans ma cheminée .
Jeune maman depuis un mois et demi je ne veux pas courir de risque pour elle.
J'aimerais savoir qui dois prendre en charge les moyens pour le faire enlever?
La mairie est au courant depuis longtemps et ils n'ont jamais rien fait , et ma maison se situe juste à côté d'une école maternelle.
Merci pour vos réponses :)

Par **chaber**, le **23/05/2014 à 07:48**

bonjour
il appartient au propriétaire de faire appel à un apiculteur

Par **Elea79**, le **23/05/2014 à 08:37**

Bonjour, y a t'il un texte de loi qui le précise?